



Buis et plantes indésirables

Avec l'arrivée des beaux jours, les plantes exotiques ou indigènes indésirables telles notamment la vergerette, les solidages, la renouée du Japon, les chardons et les cirses, le rumex (lampée), la folle avoine vont recommencer à pousser. En raison de leur effet néfaste sur la santé pour certaines, de leur effet négatif sur notre biodiversité et de l'importance des dommages causés, la lutte contre ces plantes est essentielle pour éviter leur prolifération et leur dissémination.

Tout comme les buis, ces plantes ne doivent en aucun cas être déposées sur le site des déchets végétaux, mais être incinérées avec les ordures ménagères. Afin d'assurer leur élimination correcte, la commune met à disposition des sacs au local de tri pour les reprendre gratuitement.

Par contre, les branches de laurier-cerise (laurelle), de buddléia et de vinaigrier, **sans fleurs, ni fruits**, peuvent être déposées sur le site des déchets verts.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les espèces végétales et animales envahissantes sous ce lien : <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes>.

Nous vous rappelons que Maria Welham Ruiters, Municipale, et Igor Jungi, employé communal, sont à disposition pour tout renseignement sur ces plantes, comment les reconnaître ou comment les éliminer. N'hésitez pas à prendre contact avec ces deux personnes ou à contacter l'administration communale.

Lutte contre le moustique tigre

Le moustique tigre est une espèce invasive exotique dont la présence a été constatée dans plusieurs communes du Canton et en Suisse Romande. Il est impératif de lutter contre sa prolifération car il est très agressif et peut être le vecteur potentiel de maladies exotiques graves (dengue, chikungunya, zika).

Il se plaît dans les espaces habités, est actif de jour et pond ses œufs dans les petites accumulations d'eau stagnante et les citernes souterraines.

Alors ne lui facilitons pas la vie, coupons-lui l'eau !

- supprimons les petites collections d'eau stagnante où il pourrait pondre (arrosoirs, coupelles, pots, etc),
- fermons les citernes et récupérateurs d'eau de pluie,
- retournons les pots et coupelles en cas de non utilisation,
- ou remplissons les coupelles des pots avec du sable.

Ne pas utiliser d'insecticide, car ces produits ne sont pas ciblés et détruisent les prédateurs du moustique tigre.

Signalez tout moustique suspect via la plateforme : www.moustiques-suisse.ch.

Informations complémentaires sur le papillon annexé et le site internet :

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes>.



Frelon asiatique

Conformément à l'arrêté sur la destruction des nids de frelons asiatiques du 25 mars 2026, les nids primaires doivent obligatoirement être détruits, aux frais du ou de la propriétaire. En ce qui concerne les nids secondaires, seule la destruction de ceux présentant un enjeu de sécurité est obligatoire.

Que faire si je découvre un nid de frelon asiatique ?

1. En cas de suspicion, restez vigilant-e. N'approchez pas des nids secondaires et ne tentez pas de les détruire vous-même.
2. Tout nid de frelon asiatique doit être signalé sur www.frelonasiatique.ch.

Comment reconnaître les nids primaires ?

Dès fin mars - juin.

Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot. Emplacement dans les buissons, garages, couverts, etc.

Aller-retour d'insectes à un point fixe.



Comment reconnaître les nids secondaires ?

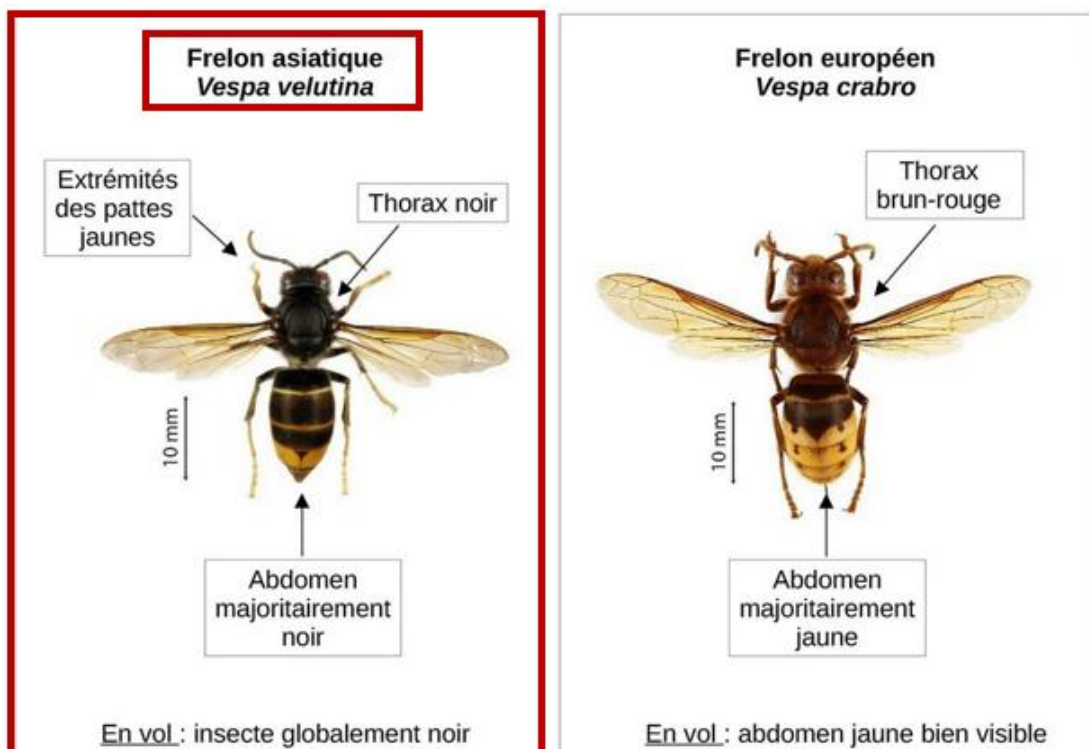
Dès juillet à novembre.

Forme de poire, peut atteindre le diamètre de 80 cm. Localisation dans la canopée des arbres à > 20 m de hauteur.

Aller-retour d'insectes à un point fixe.



Comment les reconnaître ? Le Frelon asiatique ressemble à une grosse guêpe noire



Tour de Romandie

Comme annoncé le Tour de Romandie traversera Ferreyres le vendredi 1^{er} mai 2026. Voici quelques précisions complémentaires :



Nouvel horaire annoncé à Ferreyres : ~16h30 – 16h50
La caravane publicitaire précède la course de 45 minutes à 1 heure. Vous pourrez suivre son avancement en direct via ce QR.

Celle-ci distribuera des cadeaux publicitaires aux spectateurs, dont un « Golden Ticket », enveloppe offrant un cadeau exceptionnel à une personne au hasard sur le bord des routes. Un guide du spectateur est disponible sur le site internet www.tdr.ch offrant toutes les informations pratiques sur l'évènement.

Manifestations – fermeture route des Fontaines

La Municipalité a accepté les manifestations suivantes et la fermeture de la route des Fontaines (à la hauteur de la salle de culte) :

- Afterworks organisés par la société de Jeunesse les vendredis 29 mai, 12 juin, 26 juin et 28 août
- Journée du 9 mai organisée par la société Culture & Loisirs (flyer annexé).

Service des urgences à St-Loup

Les eHnv ont réorganisé leurs activités et ont notamment adapté les horaires du service d'urgence.

Ce service, auparavant ouvert 24 h / 24, devient **dès le 1^{er} mai 2026, le centre ambulatoire d'urgence ouvert 7 j / 7, en journée uniquement :**

- **Du lundi au vendredi : 9h – 19h**
- **Les samedis, dimanches et jours fériés : 9h – 17h.**

AGENDA

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| 22 avril au 27 mai | Permanence éphémère | Glen Willis travailleur social de proximité tous les mercredis, de 16h30-18h00 salle du four |
| 2 mai | Encombrants-ferraille-inertes | 8h-12h place de jeux |
| 5 mai | Ciné-séniors | Rental Family – Dans la vie des autres à 14h30 - Cinéma de Cossonay |
| 6 mai | Fermeture du bureau communal | |
| 9 mai | Fermeture route des Fontaines | En journée |
| 19 mai | Installation des autorités par le Préfet, pour la législature 2026-2031 | 19h30 salle du Conseil général |
| 29 mai, 12 et 26 juin, 28 août | Fermeture Route des Fontaines | dès 17h30 |
| 22 juin | Conseil général | 20h15 salle du Conseil général |
| 1 ^{er} août | Fête nationale | Informations suivront |
| 7 novembre | Encombrants-ferraille-inertes | 8h-12h place de jeux |
| 14 décembre | Conseil général | 20h15 salle du Conseil général |

Manifestations des sociétés sous www.ferreyres.ch/activites-agenda-societes-locales-fr4332.html ou au pilier public.